

SIDECAR WEB Créer un véhicule déneigement-damage Transport marchandises > à 7,5 tonnes / Transport voyageurs ≥ 10 places / Déneigement-damage

www.douane.gouv.fr

DÉNEIGEMENT-DAMAGE

Profil : préparer ou valider

Accès : Mes véhicules / Liste des véhicules / Créer un véhicule



Descriptif de votre véhicule

Détail du véhicule

Type de véhicule*	Veuillez sélectionner un élément 🗸	
Pays* 0	Veuillez sélectionner un élément Veuillez sélectionner veuillez sélec	
Immatriculation*		
Numéro de chassis 🕜		
Type de carburant*	Veuillez sélectionner un élément V	

12

Liberté Égalité

Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAIŠE





FICHE DÉTAILLÉE DE L'EXPLOITATION DU VÉHICULE

Étape 1 : Renseignez le descriptif de votre véhicule

- Type de véhicule (Rubrique J.1 du certificat d'immatriculation. A défaut d'immatriculation, les types de véhicules proposés sont les dameuses ou les chasses neige non immatriculés). Pour les types de véhicules TRA, VASP ou CAM indiquez si l'engin constitue un ESH (Engin de Service Hivernal). Si le véhicule n'est pas un ESH et n'est pas une dameuse, vous devez attester que le véhicule est équipé d'un outil spécifique pour l'activité de déneigement des voies ouvertes à la circulation publique ;
- Renseignez le pays ayant délivré le certificat d'immatriculation ;
- Renseignez l'immatriculation du véhicule ou, pour les dameuses et les chasses neige non immatriculés, le numéro de châssis (série) de l'engin;
- Renseignez le numéro de châssis (non obligatoire pour les véhicules hors dameuses ou chasses neige non immatriculés);
- Renseignez le type de carburant repris sur le certificat d'immatriculation (gazole par défaut).

Étape 2 : Renseignez le début et, le cas échéant, la fin d'exploitation de votre véhicule

Fiche détaillée de l'exploitation du véhicule		
Début d'exploitation* 😧	jj/mm/aaaa	
Fin d'exploitation 😧	jj/mm/aaaa	
	🖋 Valider	

- Renseignez la date d'entrée du véhicule dans le parc (date d'achat du véhicule ou de début de location, crédit-bail ou sous-location);
- Renseignez la date de sortie du véhicule du parc (date de vente, date de fin du contrat de location, crédit-bail ou sous-location). Cette date doit être renseignée dès la création du véhicule dans le parc si le véhicule est entré et sorti durant une même année civile.



DEMANDE D'ASSISTANCE EN LIGNE

Si vous rencontrez une difficulté technique avec un service en ligne, faites une demande d'assistance via l'<u>Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance (OLGA).</u>

Vous pouvez également consulter la fiche 8 concernant l'assistance.